

ENQUETE PUBLIQUE MARS 2004 MODIFICATION DE POS PARIWEST MAUREPAS

date : 6 Mars 2004
Olivier Daudet
19 allée des Acacias
78310 Maurepas

L'extension d'AUCHAN dans la zone PariWest à Maurepas va augmenter une nouvelle fois les nuisances sur le CD13. Si ce projet doit se réaliser, il devra apporter de sérieuses garanties au regard de tous les problèmes générés et ne devra pas être une nouvelle opération financière de plus.

Les facteurs qui conduisent à s'opposer avec Force, à cette extension, sont listés dans les points suivants:

HISTORIQUE :

Le doublement de voie de 2X1 voie vers 2x2 voies s'est faite au détriment des riverains malgré la Loi Royale du 31 Décembre 1992 .

Ces travaux ont été, de plus mal conçu, car le niveau de la double voie est plus élevée que les terrains des riverains et ce qui favorise la propagation du bruit routier en façade des habitations.

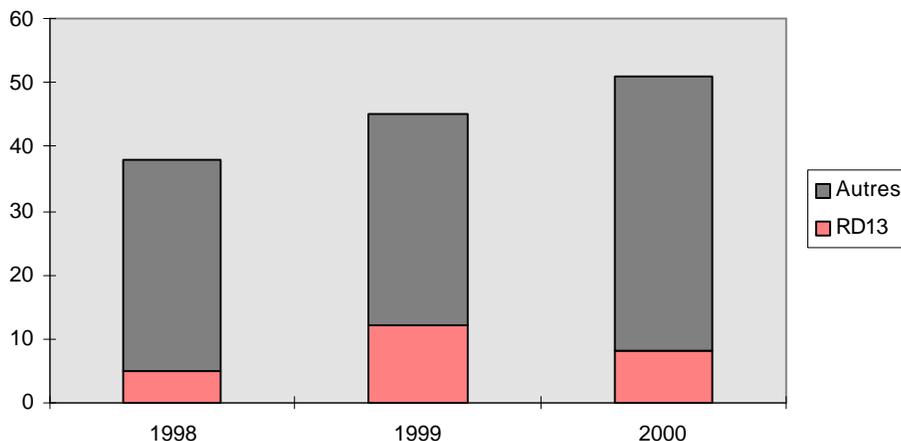
En 1998, excédés par la hausse du trafic et du bruit les riverains ont alerté la presse. Cela avait permis d'obtenir un revêtement amélioré et le passage à une voie dans un sens seulement. Ceci est encore aujourd'hui très insuffisant.

ACCIDENTOLOGIE:

Ci-dessous les chiffres pour les années 1998,1999 et 2000. Les graphiques ci-dessous sont révélateur de la dangerosité du RD13 dans cette configuration.

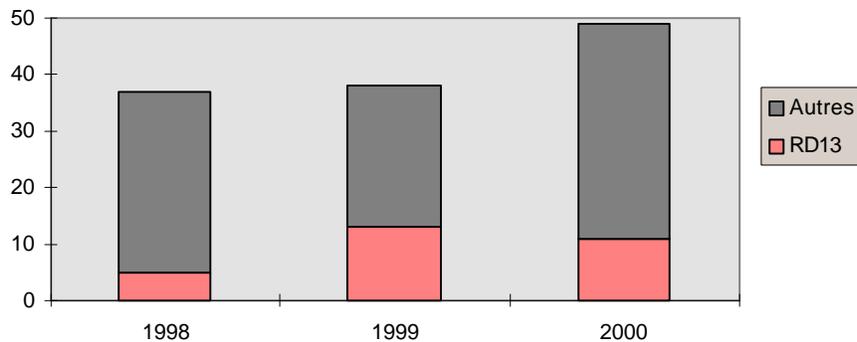
Le premier graphique donne la part des accidents sur le CD13 par rapport aux autres accidents

Accidents sur Maurepas



Le second graphique donne la part du nombre de blessés des accidents sur le CD13 par rapport au nombre de blessés des autres accidents sur Maurepas

Nombre de Blessés des accidents sur Maurepas

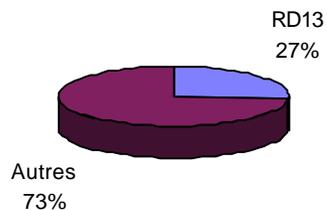


En 1999, la part des accidents sur le C13 correspondait pratiquement à 1/3 du total des accidents sur Maurepas, idem pour les blessés. (voir graphiques ci-dessous)

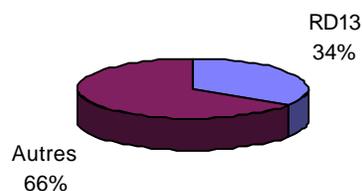
Dès lors, une partie seulement de la double voie du CD13 est revenue à 1 voie, permettant ainsi de baisser le taux des accidents sur cet axe.

Une véritable décision courageuse permettrait de diminuer encore ce taux, en supprimant la double voie restante, pour une simple voie.

Accidents 1999



Blessés 1999



COMMERCES DE PROXIMITES :

L'implantation de la zone commerciale PariWest a été le début de la disparition des petits commerces qui équipaient de nombreux quartiers de Maurepas (Les Bessières, la Malmédonne, le Centre ville, Le village ...). Le dernier en date est la librairie des Bessières qui n'a pu tenir face à la concurrence de PariWest.

Cette **convivialité** ainsi que les **services apportés** par ces petits commerces permettaient d'entretenir une certaine cohésion dans les quartiers en favorisant la **communucation** entre les habitants. Et autre avantage, ne necessitait pas de prendre sa voiture pour faire des courses car tout était sur place.

CONCURRENCE : Ce projet montre l' hégémonie d'AUCHAN sur ce secteur, et met en évidence le **manque de concurrence** avec les communes avoisinantes :

Maurepas : ATAC (groupe AUCHAN), PariWest : AUCHAN + satellites,

Coignièrès : cave AUCHAN,

Plaisir : AUCHAN + satellites

CULTURE DE LA VOITURE :

ParWest n'est **accessible actuellement qu'en Voiture**. C'est la culture de la voiture à outrance en dépit des problèmes de sécurité routière, de bruit, de pollution de l'air.

Le dernier exemple de modification de POS de PariWest (enquête publique de Nov.2002) est assez révélateur de l'état d'esprit des initiateurs de ce projet. En effet les infrastructures des commerces tels qu'Animalis, Sport2000 etc... ont été réalisée en un temps record (quelques semaines au 1^{er} semestre 2003), alors que le début de l'aménagement des voies piétonnes débute seulement (fin Février 2004) et reste très insuffisant car ne permettant pas le déplacement de bout en bout d'un quartier quelconque de la ville vers cette zone commerciale, par des piétons, handicapés ou autres usagers non polluant. Il suffit de comparer l'espace dédié aux voitures et celui laissé aux piétons pour comprendre à qui la priorité est donnée.

Le calcul est simple : qui rapporte le plus ? Un client automobiliste est certainement un meilleur client qu'un piéton.

Cette façon de penser, traduit probablement une certaine limite d'esprit et un manque flagrant d'imagination pour résoudre les problèmes d'urbanisme dans cette ville. Une preuve, l'objectif annoncé en conseil municipal est : <<**la logique économique ou la logique environnementale**>>.

J'espère que cette enquête publique puisse mettre à jour la volonté des pouvoirs publiques de faire une véritable "**Voirie Pour Tous**". Pour cela vous pouvez vous reporter aux **décrets n°s 99-756 et 99-757 du 31 aout 1999 , circulaire du 23 juin 2000 relatifs à l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapés .**

28% de la population aura plus de 65ans en 2020. Alors Messieurs les politiques si vous ne le faites pas pour les autres, faites le pour vous.

ECONOMIE ET EMPLOIS:

En favorisant unilatéralement la grande distribution, ce projet porte atteinte, à notre Economie locale.

Ces grandes surfaces concurrencent déloyalement les petits commerces. La loi limite pourtant **l'expansionnisme de ces grandes surfaces**. Pourquoi n'est-ce pas appliqué dans notre contexte, qu'est ce qui justifie cette extension, à part des sources de revenus supplémentaires, pour quelques-uns seulement ? (Le chef de clan d'AUCHAN pèse 11Milliards d'Euros, et occupe la 2^{ème} place du Top Ten des fortunes Françaises)

Des mesures gouvernementales concernant le développement durable, ont été prises ou sont entrain de l'être , pourtant, sur le terrain, on constate que ces nécessités sont loin d'être prises en compte.

La grande distribution offre principalement des **emplois peu qualifiés**, alors que les activités artisanales ou les petites entreprises font appel à de la main d'œuvre qualifiée. Non seulement ce projet ne diminuera pas les problèmes d'emplois actuels mais il risque plutôt d'en accentuer les effets si on considère que ces commerces favorisent l'importation de produits manufacturés en Chine ou en Asie. Car de plus en plus nos industries délocalisent leur production vers des pays où le coût de la main d'œuvre est moins élevée. Des extensions telles que ce projet propose, sont **créatrices de chômage par** voie de conséquence.

ENVIRONNEMENT :

On peut facilement faire un parallèle avec l'implantation de la zone commerciale et la pollution qui en résulte sur Maurepas. Ce qui fait de PariWest la première source de Pollution de notre ville. Pour des raisons économiques, les facteurs environnementaux sont totalement occultés. Ce projet est à lui tout seul une vaste erreur d'urbanisme que jamais ces supporters ne voudront reconnaître.

Grace la loi des grands nombres, ce genre de projet est responsable à l'échelle d'une petite ville de la mauvaise qualité de l'air, des pics d'ozone et du réchauffement climatique.

Les chiffres sont en hausses concernant les **pathologies respiratoires, asthmes, cancers. Les victimes en sont le plus souvent les enfants**, et c'est intolérable.

Cette enquête publique doit absolument tenir compte de ces aspects car c'est un **problème de santé publique**. Et un jour ou l'autre il faudra que les responsabilités soient établies.

LIVRAISONS: Le CD13 est utilisé par les poids Lourds (35T) pour les Livraisons d'AUCHAN et de ces satellites. Les **citernes de produits et matières dangereuses** vers la station service transitent aussi par ce même axe. Le Maire actuel s'était engagé sur ce point pour orienter le trafic Poids Lourds dans la Zone d'activité. Depuis 1998 rien n'a été fait et ce sont toujours les riverains qui supportent le **bruit et les émissions polluantes** de ces véhicules .

OUVERTURE DES COMMERCES:

Le bruit supporté par les riverains est proportionnel aux horaires d'ouvertures (voir graphiques en annexes). Ces horaires ne cesse d'augmenter, plutot le matin, plus tard le soir.

La Loi Française ne permet pas les ouvertures de magasins le **dimanche et jours fériers** alors pourquoi accorder des dérogations ?

Cette enquête publique doit être l'occasion de rappeler fermement les lois en vigueur.

NUISANCES SONORES :

Le bruit represente la première source de pollution dans le monde.

Mme Bachelot, ministre de l'environnement actuel a pris des actions pour lutter contre cet aspect.

Cette enquête publique doit être l'occasion d' appliquer ces dispositions.

Des mesures de bruits en façade des habitations de riverains ont été demandées plusieurs fois auprès du maire actuel responsable du bruit dans sa commune. Jusqu'à aujourd'hui pas de réponse (pas de bruit ?)

SECURITE ROUTIERE:

Le CD13 est typiquement une voie de circulation automobile ou la vitesse pourtant limitée à 50Km/h est partiquement systématiquement dépassée (la moyenne est plutôt à 70-80km/h) surtout dans la configuration à 2 voies. Les excès de **plus de deux fois la limite autorisée** sont journaliers. Mais ON préfère fermer les yeux.

D'autre part, le feu tricolore à hauteur de l'allée des Acacias fait l'objet de savantes accélérations par la contre-allée déservant le Commerce de Primeurs de La Marnière ou bien et purement et simplement "brulé" car à certaines heures, il faut bien le reconnaître, les risques sont très faibles de se faire prendre, voir nuls.

C'est actuellement une **zone de non droit** , car même si la commune, à une époque, s'était préoccupée de la situation, le Maire avait baissé rapidement les bras, parce que les chauffards détectés par les controles radars se plaignaient auprès de son secrétariat. Cela faisait désordre et de plus ce n'était pas électorale.

Concernant les voies piétonnes, ou cyclistes il n'existe **aucun un accès sécurisé**, permettant de se rendre depuis les résidences en bordures du CD13, vers la zone commerciale. Aujourd'hui ceci est un NON-SENS.

Donc toutes configurations, ou manque d'infrastructure, mettant en danger des personnes tels les piétons, le plus souvent des jeunes adolescents, ou des retraités, qui se rendent sur PariWest, doit être de la responsabilité, des auteurs et des approbateurs du projet.

TRAFIC ROUTIER:

Ci-dessous les chiffres issues de la DDE

carte 1998 trafic sur le réseau National et Départemental (édition juin 1999) :

CD13 à hauteur de PariWest = **18782** véhicules/jour

carte 2000 trafic sur le réseau National et Départemental (édition juin 2001) :

CD13 à hauteur de PariWest = **19097** véhicules/jour

Ces chiffres sont à opposer aux débits moyens pour le département des Yvelines :

Routes départementales (RD) : 5 406 véhicules/jour (1 510 véhicules/jour au plan national)

Le débit du RD13 est donc 3.5 fois plus élevé que la moyenne du département et 12.6 fois plus élevé que la moyenne nationale.

CONCLUSION

SOLUTIONS / AMÉLIORATIONS:

Malgré ce constat négatif, il peut-être relativement facile, si la volonté existe, d'améliorer la situation.

Voici quelques propositions :

- **Suppression de la double voie du CD13.**

- **Fermeture de l'accès Norauto** : rue Gallois (pour drainer le flux dans la zone d'activités)

- Développer de réels **accès piétons/Cyclistes/handicapés SECURISÉS.**

- Appliquer la **limitation de vitesse** à 50km/h (radar automatique)

- **Mur Anti-bruit** pour les riverains du CD13 et notamment le long de la route de Chevreuse.

- Arrêter ou limiter la logique du Tout-Voiture.

- Réhabiliter les commerces de proximités avec l'aide de compétences internes ou externes comme la Chambre de Commerce

- Développer les **nouvelles technologies** d'achat par Internet limitant les déplacements inutiles en grande surface

- Plus d'écoute et de communication de la part du Régent Municipal, qui pour toute conclusion, quand il est à bout d'arguments vous déclare : << ...si vous n'êtes pas satisfait, déménagez, et allez dans le Larzac ...>>

Chiffrages issus de :
DDE Yvelines

Comptage Automatique Occasionnel 1998
Debits Horaires
Pose 0230 FIME 0019

COURBES

CES CHIFFRES N'ONT PU ETRE ACTUALISES, CAR A PRESENT IL N'EST PLUS POSSIBLE DE LES OBTENIR

Poste Numero: 13

Nature de voie : Section 20 13/10

Axe compté : RD 13 PR=10 560

Emplacement : Ouest W 17

Commune : Maurepas

Sens : 1 - vers rond point RN10

Jour	Heures																								Total Jour
	0:00 1:00	1:00 2:00	2:00 3:00	3:00 4:00	4:00 5:00	5:00 6:00	6:00 7:00	7:00 8:00	8:00 9:00	9:00 10:00	10:00 11:00	11:00 12:00	12:00 13:00	13:00 14:00	14:00 15:00	15:00 16:00	16:00 17:00	17:00 18:00	18:00 19:00	19:00 20:00	20:00 21:00	21:00 22:00	22:00 23:00	23:00 0:00	
mer 07/01/98																744	812	777	708	491	230	86	35	3883	
jeu 08/01/98	23	9	17	11	14	33	142	341	549	451	494	553	567	595	539	585	647	755	748	603	495	220	113	58	8562
ven 09/01/98	22	23	30	12	15	42	146	333	556	448	570	624	594	654	562	700	738	852	828	787	593	302	146	58	9635
sam 10/01/98	47	23	18	18	11	40	45	111	280	510	759	914	846	691	894	1020	1128	1020	971	808	549	279	125	71	11178
dim 11/01/98	77	41	30	28	6	13	20	33	84	147	299	416	403	208	324	356	466	530	372	248	140	70	70	31	4412
lun 12/01/98	17	8	5	6	10	47	129	336	521	351	498	575	525	543	496	536	642	808	772	646	412	193	91	24	8191
mar 13/01/98	8	5	4	11	18	51	163	339	559	372	480	560	562	617	479	550	609	689	655	578	398	221	114	32	8074
mer 14/01/98	18	5	7	6	18	45	143	331	535	430	536	623	649	656	609	640	733	819	742	603	418	233	108	31	8938
jeu 14/01/98	22	12	5	11	13	35	146	345	533	417	491	550	508	584											3672

